

**PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
11 février 2021**

*L'an deux-mille-vingt-et-un, le onze février à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Olivier Tourreng, 1<sup>er</sup> Vice-président.*

**Date de la convocation du Bureau : 04/02/2021**

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Joël MAZALAIGUE, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Erice VANONI, Dominique VINAY.
En exercice : 22	
Présents : 15	<u>Excusés</u> : Jean-Paul EYMARD, Jean-Marc FAVIER, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Eric SICARD, Martine CHARMET, Thomas COSTE.
Votants : 15	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU.
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas BOUFFIER.

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est JAramburu.

Le procès-verbal du 14 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

En l'absence d'AMatheron, le 1<sup>er</sup> Vice-président OTourreng assure la présidence de la séance.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

**A. DECISIONS**

1. Education-numérique : Convention Label Ecole Numérique
2. Fibre Optique : Travaux Martouret
3. Martouret : Avenants au marché de travaux n°2020-17 pour l'amélioration du niveau global de sécurité des bâtiments E et F
4. Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent au service déchets

**B. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONNET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

## **A. DECISIONS**

### **1. Education-numérique : Convention Label Ecole Numérique**

Le 1<sup>er</sup> Vice-président (Olivier Toureng) expose :

Considérant que le Diois a été retenu pour bénéficier des crédits d'investissement pour l'acquisition de matériel numérique au bénéfice des écoles dioises ;

Considérant que l'appel à projets accompagne spécifiquement les territoires ruraux en valorisant l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique ; qu'il soutient notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique ; qu'il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

Considérant que le Diois a été retenu pour un programme d'investissement de 18.240€ financé à 50%, soit un reste à charge de 9.120€ et permettrait l'acquisition de 3 Vidéoprojecteurs, 3 Apple TV, 4 Ordinateurs, 16 Tablettes et 1 écran interactif 70 pouces.

Sous réserve, pour son exécution, du vote des crédits au budget 2021 ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide la demande de financement dans le cadre du programme « Label Ecole Numérique » ;**
- **autorise le Président à la signer la convention de financement avec l'Education Nationale ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
OFortin précise que ces conventions sont reconduites d'année en année. Le technicien numérique assure la maintenance du parc informatique des écoles primaires. CRey souligne que ce programme convient bien avec l'arrivée de la fibre. IBizouard demande si la CCD décide de l'affectation. OFortin répond que les décisions seront prises en concertation.

CRey ajoute que l'exécutif s'est interrogé sur la possibilité d'organiser une rotation avec le matériel, même neuf. CPellini souhaite un partage entre du matériel affecté et du matériel qui tourne sur les écoles en fonction des besoins. OToureng répond que par expérience c'est un peu les deux, il y a peu de soucis d'affectation. OFortin précise qu'il y a du matériel mobile et d'autres qui l'est moins qui finit par des installations permanentes. CRey propose d'autoriser à signer la convention, puis tenir compte des remarques d'aujourd'hui afin d'avoir une réponse prête concernant l'affectation éventuelle de ce matériel.

JMellet informe qu'il a contacté le conseiller numérique car une 5<sup>ème</sup> classe va ouvrir à Luc-en-Diois, mais celle-ci ne rentrera pas dans le cadre de l'attribution. OFortin répond que l'affectation 2021 est déjà positionnée mais ce devrait être possible pour 2022. Une mise à disposition de matériel ancien serait peut-être possible dans l'intervalle. OFortin précise que c'est un besoin permanent, il faudrait prévoir un programme pour l'année scolaire et le déplacement momentané d'une classe mobile.

## **2. Fibre Optique : Travaux Martouret**

Le Vice-président en charge de la Fibre (Christian Rey) expose :

Vu les articles L33-6 et L34-8-3 du Code des Postes et des Communications électroniques ;  
Vu le décret n° 2009-53 du 15 janvier 2009 relatif au droit au très haut débit pris en application du II de l'article 1er de la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966 relative à l'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion ;

Considérant que le Syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) porte le projet de déploiement de la fibre optique à l'habitant (FTTH) ; que les travaux de la première poche dont fait partie la propriété du Martouret vont prochainement être commercialisés ; que pour déployer ce grand projet d'aménagement, le Syndicat ADN a confié à la société ADTIM-FTTH le déploiement du réseau en domaine privatif collectif ;

Considérant que pour autoriser ces travaux en partie privative, il est nécessaire de signer une convention entre les propriétaires ou syndicat et ADTIM ;

Considérant qu'en tant que propriétaire d'immeuble, la Communauté des Communes doit autoriser ces travaux ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique ;**
- **autorise le Président à la signer ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
JMazalaigue demande quel est le coût de réalisation. CRey répond de l'ordre de 5 000 euros. A noter, les travaux sont pris en charge à plus de 50% par ADTIM. Le coût moyen de la prise est de 1 500 euros. Pour ces travaux, sont intégrés l'insertion du réseau sur la voie publique. La liaison entre le réseau d'initiative publique et l'intérieur des maisons est toujours effectué par l'entreprise. JPRouit souligne que ce n'est pas un coût excessif. Pour le centre de vacances, c'est une plus-value, car de nombreuses entreprises pourraient réserver le centre, à la condition de disposer de la fibre.

## **3. Martouret : Avenants au marché de travaux n°2020-17 pour l'amélioration du niveau global de sécurité des bâtiments E et F**

Le Vice-président en charge du Martouret (Jean-Pierre Rouit) expose :

Vu les articles L2194-1 et R.2194-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération B201008-02, par laquelle le Bureau communautaire du 8 octobre 2020 à attribué le marché 2020-17 pour l'amélioration du niveau global de sécurité des bâtiments E et F ;

Considérant que les lots n°3 Menuiserie Intérieure Bois et n°4 Peinture nécessitent la modification de quantitatifs pour rémunérer des travaux nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

Considérant que ces modifications impliquent une incidence financière ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve l'avenant 1 au lot n°3 Menuiserie Intérieure Bois du marché 2020-17 pour l'amélioration du niveau global de sécurité des bâtiments E et F avec la SAS LETRANGE Menuiserie, pour un montant supplémentaire de 3 783,88 €HT ;**
- **approuve l'avenant 1 au lot n°4 Peinture du même marché avec la société DECO-BEL, pour un montant supplémentaire de 744 €HT ;**
- **autorise le Président à les signer ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
IBizouard souligne la forte hausse. CRey répond que la structure de la cloison ne supportait pas l'installation de portes coupes feu réglementaires. C'est une préoccupation majeure de sécurité de la CCD. L'ensemble des travaux sont réceptionnés ce jour. JPRouit ajoute que la commission de sécurité est passée sur les lieux.

#### **4. Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent au service déchets**

Le Vice-président en charge du Personnel (Olivier Toureng) expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les besoins des services et notamment du service déchets,  
Vu la nécessité de créer un poste de chauffeur et agent polyvalent pour le service déchets,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment ses articles 34 et 3-3,

Le Vice-Président propose au bureau de créer un emploi permanent à temps complet de chauffeur et agent polyvalent sur un des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) et d'autoriser le Président à recruter éventuellement un agent contractuel.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de créer un emploi permanent à temps complet de chauffeur et agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal 2ème classe ou d'adjoint technique principal 1ère classe relevant de la catégorie C à compter du 11 février 2011 ;**
- **dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984 et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau 3**

**(BEP/CAP) ou d'une expérience en tant que chauffeur et sera rémunéré par référence à un indice de la grille indiciaire des adjoints techniques ;**

- **dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012 ;**
- **charge le Président du recrutement ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
OFortin rappelle que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 élargit le recours aux agents contractuels. JPRouit ajoute que c'est le second recrutement, le premier nécessitait le permis poids lourd. Le nouvel agent devrait démarrer aux alentours du 15 mars.

Un renfort pour garder les déchetteries devrait également être embauché sous contrat pendant 18 mois en corrélation avec la durée des travaux. Une centaine de candidatures pour le poste Natura 2000 a été reçue contre seulement 3 pour ce poste.

MPerrier ajoute que la concurrence sur le recrutement de chauffeurs poids lourd avec d'autres entreprises locales explique également ce constat. Peut-être faudrait-il recruter des personnes à former. OFortin répond que la CCD l'a fait en faisant passer le permis à des recrues, mais ces agents ne sont pas restés par la suite. CRey précise que le SDIS26 a le même problème. EVanoni rappelle qu'avant ces permis se passaient souvent avec le service militaire, les détenteurs sont plus rares aujourd'hui. A la demande de JMellet, il est répondu que la création du poste peut se faire sur les 3 grades. EVanoni demande si c'est possible également pour les communes. OTourreng répond par l'affirmative.

## **B. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

### **Réorganisation des OM**

OTourreng informe qu'à la suite de difficultés relationnelles et d'une tentative de médiation, le pôle environnement et patrimoine est réorganisé. PMEjean ne dirigera plus le service. Le Directeur reprendra la direction d'un pôle zéro déchet. Le choix a été fait de faire monter en compétence RAubert et WEIHayani. A cet effet, le recrutement d'un appui assistant administratif sera effectué pour accompagner cette réorganisation et renforcer également le service Ressources humaines de la CCD.

OFortin ajoute que le pôle a subi beaucoup de pression ces dernières années notamment avec la GEMAPI et la question de l'énergie qui s'accélère. PMEjean reprendra notamment le suivi des thématiques Energie, habitat et recherche de financements. JPRouit ajoute que le service zéro déchet représente 2,2 millions d'euros, soit la moitié du budget de la CCD. Le service a été précurseur et a su s'adapter aux évolutions. PMEjean a beaucoup œuvré pour la CCD et apportera beaucoup sur ces nouvelles compétences. JFialoux prendra de nouvelles compétences dans la nouvelle organisation. Il faut cependant rester vigilant sur la gestion financière.

### **Travaux entrée de Die**

IBizouard explique que la plateforme va servir de base technique et administrative aux travaux de la voie ferrée. 50 à 60 Algeco seront installés. L'information officielle SNCF devrait avoir lieu le 2 mars. Le service tourisme est en lien pour voir comment faciliter l'hébergement. JPRouit souligne que la SNCF va dépolluer le ballast. PBaudin précise que la ligne sera fermée jusqu'au 15 mars avec 35 km de régénération comprenant le tunnel de Beaurières, des filets sur pente

rocheuse et signalétique. 60 millions d'euros ont été injectés. L'objectif est de réduire le temps entre Paris et Briançon.

IBizouard évoque la question du guichet de la gare de Die. La guichetière actuelle est transférée sur Montélimar, on ne sait pas ce qu'il adviendra à la fin des travaux.

JMazalaigue demande à qui appartient le terrain où seront placés les Algeco et comment se passe l'assainissement de ce site. PBaudin répond que la SNCF loue un terrain d'environ 1 ha à un agriculteur. Ces bureaux ont un assainissement chimique. JPRouit s'inquiète pour les déchets pouvant être produits sur le site. OTourreng invite à prendre contact avec la SNCF, laquelle doit disposer d'un marché pour l'évacuation en tant qu'entreprise.

JPRouit ajoute que la SNCF aura une grosse base sur ce site, mais cherche des terrains sur d'autres communes. PBaudin précise que le personnel sera présent pendant plusieurs mois.

### **Hôpital**

IBizouard informe que le travail continue sur la lancée de début novembre suite au comité de suivi de l'hôpital. Des échanges sont menés pour mener à bien des études d'implantation alternatives de l'hôpital. Une seconde réunion portera sur le contenu du projet hospitalier. Il n'y a pas de retard, aucune étude n'avait été faite jusqu'à présent.

JMazalaigue demande si la programmation des services rendus dans cet hôpital est précisément connue. IBizouard répond que le projet d'établissement 2019-2023 la détaille : médecine avec un service SSR (Soins de suite et de réadaptation), une trentaine de lit, les urgences, la consultation externe et le centre périnatal. JMazalaigue demande quelles sont les demandes de la mairie concernant les services rendu au public, se contenter de cette proposition qui est celle de l'administration ou estimer que les Diois ont besoin d'autres services dans cet hôpital. IBizouard répond qu'il s'agissait d'une première rencontre de décryptage du projet, une seconde réunion est prévue. Le sujet de la maternité n'a pas été réabordé si tel est la question.

MPerrier précise que le service oncologie est prévu d'être octroyé en 2022. IBizouard ajoute que la question des moyens humains se pose également. La mairie souhaiterait pouvoir rencontrer les médecins et soignants. OTourreng estime qu'il convient de construire cet hôpital car il sera toujours temps de défendre les services rendus par cet établissement.

MPerrier rappelle que les services de santé considèrent que le projet d'établissement n'a pas à être fait par les élus. JMazalaigue estime que si les élus ne font pas valoir les intérêts des Diois on peut se demander qui le fera. La maternité est la clef pour tout le reste, sans elle pas de chirurgie, l'ARS le sait aussi. Le territoire a connu le même problème il y a 20 ou 30 ans avec le Lycée qui aurait fermé sans l'apport d'élèves extérieurs. Un hôpital en Ardèche a fonctionné sur ce modèle mais ne peut fonctionner que si l'hôpital rend les services nécessaires au Diois. Il est vrai que le territoire dispose d'un scanner aujourd'hui, alors que cet équipement est souvent destiné à des bassins d'environ 60 000 personnes mais c'est l'outil pour renvoyer vers l'extérieur les gens qui en ont besoin, un outil d'aiguillage.

### **La poste**

JMellet informe que la Poste a décidé de vendre le centre de vacances AVEA. Le comité d'entreprise dispose d'une dizaine de centre en France et devrait s'en séparer d'environ la moitié. OTourreng rappelle que ce sont des bâtiments bâtis au cours des années 70. JPRouit demande l'estimation. JMellet répond qu'à ce stade le bien n'est pas estimé, une entreprise sera mandatée pour cela. OFortin demande si ce centre représentait une activité locale importante sur Luc-en-Diois. JMellet répond par l'affirmative, notamment au niveau de la cantine et du ménage, plusieurs séminaires étant organisées régulièrement. JPRouit souligne qu'il faut surveiller la mise en vente, le bien se situant côté de la zone d'activité. OTourreng n'est pas sûr qu'il soit utilisable en l'état, ni adapté à ce que les gens recherchent aujourd'hui.

JMazalaigue demande qui en est propriétaire. OTourenng répond que c'est le comité d'entreprise de la poste.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée 18h33.

**Le prochain Bureau aura lieu le jeudi 11 mars 2021 à 17h30.**